

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 décembre 2008

Secrétaire de séance : C. Gonçalves

Absence excusée : C. Crozier

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2008

Approuvé à l'unanimité

Délibération pour participation voirie et réseaux

Considérant que les articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2, du Code de l'Urbanisme autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

il est proposé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics.

Adopté à l'unanimité.

Cessation au profit de la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AE numéro 238 appartenant à Solendi – Habitations Modernes et Familiales en Rhône Alpes

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement de l'ancienne chapelle du couvent des Religieuses en musée.

Cette salle d'exposition a son entrée principale côté parking de l'immeuble Joseph Bertrand.

Monsieur le Maire ayant rencontré HMF syndic, sollicite le Syndicat des copropriétaires pour acquérir une emprise sur une partie de la parcelle AE numéro 238 afin de régulariser la création de la rampe d'accès de la salle d'exposition à vocation culturelle.

Cette partie de la parcelle sera rétrocédée gratuitement à la commune, cette dernière gardant à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Approuvé à l'unanimité.

Ligne de trésorerie prolongation

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de RONTALON décide de contracter, comme chaque année, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant de 150 000 € dans les conditions ci-après :

- durée d'un an maximum au taux d'intérêt applicable EONIA + marge de 1,80 %
- périodicité de facturation des intérêts mensuelle civile à terme échu
- frais de dossier de 100 euros

Adopté à l'unanimité.

Approbation projet SEMCODA et autorisation de lancer les travaux

Noël Bertrand ne désire pas céder de son terrain pour le prolongement de l'accès aux nouvelles constructions de la SEMCODA.

De ce fait, la route aura une largeur de 2,91 mètres et sera bordée d'un trottoir pour le passage des piétons.

Approuvé à l'unanimité

Approbation travaux eaux puviales sur la voirie du chemin du Niguet

Monsieur le Maire fait part du projet de travaux concernant le traitement des eaux pluviales sur le chemin du Niguet.

Sur ce chemin, s'écoulent des sources provenant de différentes propriétés.

Une estimation a été réalisée par les services de la DDE dans le cadre de la mission de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des maisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire.

Il est proposé d'approuver de lancer la procédure de consultation des entreprises et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces.

Approuvé à l'unanimité.

Destination bâtiment des Sœurs

Un changement de destination est prévu un seul lot sur les quatre existants étant vendu.

Il est envisagé comme nouvelle destination des logements destinés à la vente. Pour cela, il est à prévoir des garages pour chaque lot afin de ne pas surcharger le stationnement au centre de Rontalon.

Mr Violet, copropriétaire avec la commune, doit être contacté afin d'accepter cette nouvelle destination.

Si les deux parties sont d'accord, dès qu'un compromis de vente serait signé, la commune ferait effectuer les travaux pour la construction des garages.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération pour attribution prix au concours des maisons fleuries année 2008

Pour l'année 2009, chaque participant aura une récompense

40 €aux premiers de chaque catégorie

20 €aux deuxièmes de chaque catégorie

Approuvé à l'unanimité.

Délibération pour soutien du Centre Médical de Ste Foy l'Argentière

Ce centre médical devrait être recentralisé en partie sur St Etienne et sur St Genis Laval.

Le conseil municipal reconduit son soutien à l'unanimité afin que ce centre médical demeure à Ste Foy l'Argentière.

Délibération pour indemnités Maire et Adjoint

Au dernier recensement, la population de Rontalon est de 1 078 habitants, alors qu'elle était de moins de 1 000 habitants auparavant. De ce fait, les indemnités du Maire et des Adjoint change de tranche.

Il est proposé de porter l'indemnité du Maire à 43 % de l'indice 1015 indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et pour chacun des quatre adjoints 16,5 % de l'indice 1015.

9 voix pour
5 abstentions

Questions diverses

RASED

Les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté sont actuellement menacés de suppression depuis la mise en service de l'aide personnalisée aux enfants en dehors des heures scolaires.

Ils ont adressé une lettre de demande de soutien à Mr le Maire afin qu'ils ne soient pas supprimés.

Cette motion nous semble à adapter pour notre commune et sera rediscutée au prochain conseil municipal.

Communauté de Communes

Il était en projet l'installation d'un Intermarché sur la zone artisanale des Platières.

Actuellement aucun schéma commercial n'existe sur le territoire de la COPAMO.

Dans le cadre de la création de ce schéma, une enquête auprès des commerçants et des familles devrait être menée courant Janvier.

Demande d'un particulier

La maison Vaissière a été divisée en deux parcelles. Une parcelle n'a pas d'accès voiture. Il est demandé à la commune la création d'un accès à cette parcelle par le parking de la Roche ou le chemin des Garennes.

La commission voirie étudiera la possibilité et Ceci sera rediscuter au prochain conseil municipal.

Dépôt sauvage Route du Paradis

Il a été constaté un dépôt de ferrailles devant une maison route du Paradis. La commune va demander au propriétaire d'évacuer ses déchets.

Centre Aquatique

Une pétition circule contre le projet actuel. Les sites de Mornant ou Soucieu semblent plus adaptés.

Fédération de la chasse

La fédération de la chasse demande de conserver le site naturel et de replanter les plantes, les graines ...

Café de Rontalon

Un Particulier devrait rouvrir le café dans le courant du mois Février 2009, si le juge donne un avis favorable à la proposition financière. Le tabac ne pourra rouvrir que deux mois plus tard (problème administratif de douane).

Coupe de bois

Des personnes de Thurins ont autorisation de couper du bois sur la commune de Rontalon. Pour l'année prochaine, il est envisagé une autre pratique. Si des personnes de Rontalon en font la demande, elles seront prioritaire.